

Monsieur Jacques Hintzy
UNICEF France
3 rue Duguay-Trouin
75282 Paris Cedex 06

Paris, le 20 mars 2012

Monsieur le Président,

L'avenir de la jeunesse est la priorité de ma campagne. Si je suis élu Président de la République, elle deviendra la priorité de mon action. Dans cette perspective, je ne souhaite être jugé que sur ce point : la jeunesse de notre pays vit-elle mieux en 2017 qu'elle ne vivait en 2012 ?

Je salue votre initiative, qui contribue à donner à la question des droits de l'enfant sa juste place dans le débat des élections présidentielles. Elle est d'autant plus salubre qu'au cours du dernier quinquennat, les atteintes aux droits des enfants se sont multipliées. La spécificité de la justice des mineurs a été mise en cause, le Conseil constitutionnel ayant heureusement censuré certaines des mesures les plus problématiques. Le Défenseur des enfants a été supprimé et intégré dans un Défenseur des droits aux missions disparates, ses missions seront donc diluées alors qu'elles ont besoin d'être affirmées. La condamnation récente de la France par la Cour européenne des droits de l'homme pour les conditions de détention d'enfants en centre de rétention administrative, qualifiées de « traitement inhumain et dégradant », est une humiliation pour notre pays.

Je veux réaffirmer avant toutes choses mon plein engagement pour le respect de la convention internationale des droits de l'enfant par notre pays. Je l'ai d'ailleurs écrit au Conseil français des associations pour les droits de l'enfant, dont l'UNICEF est membre fondateur.

Notre politique à l'égard des enfants doit apporter une réponse globale et coordonnée : nous devons déployer des efforts dans les champs de l'éducation, du logement, de la justice, de la santé. Je partage les orientations que vous indiquez dans le Manifeste pour l'enfance. Nombre des engagements que j'ai pris les rejoignent.

L'école doit être le lieu privilégié de formation des futurs citoyens que sont nos enfants. Toutes les initiatives qui concourent à cet objectif seront soutenues. Pour l'école, je créerai en cinq ans 60 000 postes supplémentaires. Ces moyens seront affectés prioritairement à l'école maternelle et à l'école primaire, car c'est dès le plus jeune âge que les inégalités se créent et c'est pourtant là que notre taux d'encadrement est inférieur de 15 % à la moyenne des pays développés. Dans les écoles qui cumulent le plus de difficultés, je mettrai en œuvre le principe « plus d'enseignants que de classes », pour que des travaux en petit groupe puissent être organisés. Cet effort est nécessaire pour

www.francoishollande.fr

59, Avenue de Ségur 75007 Paris - Tél. : +33 (0)1 56 58 90 40
cab@francoishollande.fr

réduire le niveau inacceptable de l'échec scolaire ; l'objectif est de le diviser par deux en cinq ans. Je m'engage à ce qu'aucun jeune de 16 ans ne soit laissé à l'abandon, sans une formation, un emploi ou un service civique.

Les 60 000 postes seront des postes d'enseignants, bien sûr, mais il y aura aussi un renforcement de la présence des assistants d'éducation, des services de santé scolaire et des personnels dédiés à l'accueil des enfants handicapés, afin de favoriser une meilleure inclusion scolaire des enfants en situation de handicap. C'est ainsi que l'ensemble des droits des enfants (droit à la santé, droit à la scolarisation des enfants handicapés, droit à être protégé de la violence à l'école) défendus par votre manifeste seront effectivement garantis. Dans le domaine de la santé, en particulier, les effectifs de la médecine scolaire seront renforcés et la prévention des maladies et des troubles juvéniles sera une priorité. Tous les enfants s'inscriront dans un parcours de santé depuis la naissance jusqu'à leur majorité.

Avant même d'être à l'école, l'enfant vit d'abord dans sa famille. Une politique familiale forte et juste est garante des intérêts de l'enfant, en particulier pour répondre à la précarité qui touche les familles, et donc les enfants. Toutes les ressources affectées à la politique familiale seront maintenues. L'allocation de rentrée scolaire sera revalorisée de 25 % dès la rentrée 2012, au bénéfice de 3 millions de familles aux revenus modestes. L'un des volets de cette politique sera le soutien aux parents, notamment dans le dialogue entre les parents et l'école. Aucun parent ne doit se sentir illégitime à accompagner son enfant tout au long de sa scolarité. L'enjeu est de former une véritable communauté éducative autour de l'enfant.

Concernant la justice et la sécurité, je réaffirmerai la spécificité de la justice des mineurs. Pour les mineurs qui ont commis des délits, la justice doit représenter une chance d'intégration et non l'enfermement irrémédiable dans un statut de marginal. Pour tous, une justice et une police fortes sont la condition indispensable de l'intégrité.

Je suis très sensible aux questions soulevées par l'adoption d'enfants à la suite de catastrophes naturelles, que vous abordez dans votre manifeste. L'intérêt supérieur de l'enfant doit être le principe cardinal en matière d'adoption, conformément à la convention internationale des droits de l'enfant. Sur cette question très sensible, le dialogue et la réflexion doivent se poursuivre afin de déterminer les règles les mieux à mêmes de servir les intérêts de l'enfant.

Je partage pleinement les idéaux qui motivent l'action de l'Unicef, et j'ai une pensée particulière pour tous ses bénévoles. Je vous adresse, à vous Monsieur le Président, et à eux, l'expression de mes salutations respectueuses.



François Hollande